



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024.**

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	23
Pouvoirs	:	4
Absents excusés	:	2
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf Décembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le treize Décembre deux mille vingt-quatre.

Étaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Véronique CARRERE, Didier STEVENIN, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Marie-Christine ALTIMIRA à M. Philippe BOUCHONNEAU

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

Mme Céline BROQUERE à M. Christian PIT

Absents excusés :

M.M. Anaïs CADIS, Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Délibération n° 2024.111.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024.



Délibération n° 2024.111.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024.

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2024.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

. **ADOpte** l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2024 dont le détail suit :

- 1.Mise en oeuvre du RIFSEEP à compter du 01 Janvier 2025
 - 2.Mise en oeuvre de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) - filière Police municipale à compter du 01 Janvier 2025
 - 3.Conférence de l'entente intercommunale Petites Villes de Demain du 07 Novembre 2024
 - 4.Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
 - 5.Décision modificative n° 1 de la Commune – Budget principal.
 - 6.Décision modificative n° 2 du budget 2024 – Budget Annexe de l'Hoste.
 - 7.Renouvellement de la carte achat au sein de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle comme modalité d'exécution des marchés publics
 - 8.Modification des tarifs de l'aire de camping-cars du lac d'Arjuzanx
 - 9.Convention et avance subvention association La Cigale
 - 10.Convention et avance subvention association Centre de Loisirs Educatifs de Moré (CLEM)
 - 11.Convention et avance subvention Association Culturelle Morcenaise (ACM)
 - 12.Convention et avance subvention Comité des Fêtes de Morcenx
 - 13.Convention et avance subvention Club Amical Morcenais (CAM).
 - 14.Attribution des marchés de prestations en assurances 2025-2028
 - 15.Rétrocession d'une concession funéraire
 - 16.Fixation des tarifs Pass loisirs 2025.
 - 17.Tarifs séjour neige dans la vallée de Campan du 03 au 07 Mars 2025.
- Questions diverses – Informations.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 19/12/2024

Le Secrétaire de séance,
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY.

Le Maire,
Paul CARRERE.